



## INFORMATIONS COMMUNALES :

Mercredi 12 Juin 2019

N°  
26/19

### CANICULE :

Pour répondre au dispositif de prévention et de lutte contre les conséquences de la canicule, un registre a été ouvert en mairie permettant de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées et isolées qui le souhaitent afin d'être en mesure de leur apporter conseil et assistance en cas de crise.

Cette inscription est facultative  
et elle concerne les personnes âgées de 65 ans ou plus ou bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé ou de l'allocation compensatrice ou titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une pension d'invalidité.

Si vous désirez être inscrits sur ce registre, vous devez en faire la demande à la Mairie, soit par courrier en précisant votre adresse exacte, votre numéro de téléphone et votre date de naissance, soit en téléphonant ou en vous présentant directement au secrétariat de la Mairie.

De plus, toute personne connaissant une personne isolée et fragile habitant la commune qui pourrait bénéficier de cette action peut la signaler par écrit à la Mairie.

Les informations contenues dans le registre ne seront utilisées que lors de l'éventuel déclenchement du niveau 3 du plan de canicule et permettront d'assurer une surveillance des personnes inscrites sur ce registre.

Nous vous rappelons que cette inscription n'est pas obligatoire mais qu'elle n'est pas non plus automatique : elle ne peut se faire que sur demande expresse des personnes concernées.

N'oubliez pas de demander des informations au secrétariat de Mairie.